

Les exploitations agricoles qui embauchent des travailleurs contractuels

Ce que les employeurs doivent savoir lorsqu'ils embauchent des travailleurs contractuels en période de COVID-19

En tant qu'employeur de travailleurs agricoles, vous vous portez garant et êtes responsable de tous les travailleurs dans votre lieu de travail – autant de ceux que vous embauchez directement que de ceux que vous embauchez par l'entremise d'une agence de placement.

L'introduction de travailleurs provenant de multiples sources de main-d'oeuvre durant la pandémie de COVID-19 accroît les risques de transmission de cette maladie. L'utilisation d'une agence de placement temporaire illégitime pourrait vous rendre redevable de milliers de dollars en salaires impayés. Ce qui importe le plus est la santé et la sécurité de toutes les personnes qui travaillent pour vous.

Vous investissez dans la protection et l'assurance des cultures. Il est tout aussi important d'investir dans vos employés. Vous devez les connaître, les former et les protéger.

5 points à considérer lors de l'embauche d'un travailleur contractuel...

1. Connaissez vos travailleurs contractuels

- Informez-vous sur leurs connaissances en agriculture et des endroits par où ils sont passés.
- Renseignez-vous sur l'agence avec qui vous travaillez et la manière dont elle recrute les travailleurs.
- Assurez-vous que les travailleurs contractuels ont les documents appropriés. N'oubliez pas que les titulaires d'une carte d'assurance sociale commençant par 9 auront également besoin d'un permis de travail valide.
- Documentez le nom et les coordonnées de chaque travailleur contractuel. Celui-ci est particulièrement important pour la recherche des contacts en cas d'écllosion afin de protéger rapidement les autres travailleurs.

2. Assurez-vous que l'agence de placement temporaire est inscrite auprès de la WSIB

- Demandez à l'agence de placement temporaire de vous fournir le certificat de la WSIB.

3. Connaissez votre agence de placement temporaire

- Sachez où les agences de placement temporaire trouvent leurs travailleurs contractuels.
- Sachez quel type de formation les agences de placement temporaire offrent à leurs travailleurs contractuels.
 - o Les sujets utiles incluraient la sensibilisation à la santé et à la sécurité, le travail dans les exploitations agricoles, les dangers pertinents et le travail en toute sécurité en période de COVID-19.
- Faites attention aux paiements en espèces.
 - o Si l'agence de placement temporaire demande que ses honoraires soient payés en espèces, assurez-vous que les paiements sont bien documentés et faciles à rapprocher.
- Demandez à l'agence de placement temporaire de signer une déclaration confirmant que tous les travailleurs contractuels ont les documents appropriés.

4. Santé et sécurité

Les obligations de l'employeur aux termes de la [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) s'appliquent à la fois à l'employeur et à l'agence de placement temporaire fournissant le travailleur contractuel. L'un et l'autre sont mutuellement tenus de prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour protéger le travailleur.

- **Tenez les travailleurs de l'agence de placement temporaire informés**
 - o Les employeurs doivent former tous les travailleurs, y compris les travailleurs contractuels, sur le risque de transmission de la COVID-19 dans leur lieu de travail.
- **Assurez le dépistage**
 - o Les exploitations agricoles devraient immédiatement mettre en œuvre un dépistage actif de la COVID-19 pour toute personne qui y entre.
 - o Les personnes présentant des symptômes de la COVID-19 ne devraient pas être autorisées à entrer dans l'exploitation agricole et devraient être priées de rentrer immédiatement chez elles, de s'auto-isoler et d'en informer l'agence de placement temporaire.
- **Créez des modules ou des cohortes de travail**
 - o Envisagez de regrouper les travailleurs en cohortes, en groupes, en équipes ou en modules de travail pour éviter les interactions et limiter le risque de propagation de la COVID-19.

5. Responsabilité

L'agence de placement temporaire et l'employeur agricole ont tous les deux des responsabilités en ce qui concerne :

- [les normes d'emploi](#)
- [la santé et la sécurité au travail](#)
- [la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail](#)

Pour de plus amples renseignements, consultez les [ressources pour la prévention de la COVID-19 dans le lieu de travail](#) et [l'utilisation de travailleurs temporaires en agriculture](#) (en anglais seulement).

Pour obtenir des renseignements généraux sur la santé et la sécurité au travail ou signaler un incident concernant la santé et la sécurité, composez le 1 877 202 0008.